



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
D'ARRAS

## VILLE D'AUBIGNY-EN-ARTOIS

Le

N°2015/59

### ARRÊTÉ Portant réglementation de circulation et de stationnement Du 24 Août au 20 Novembre 2015

#### Le Maire de la Commune d'AUBIGNY-EN-ARTOIS,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants,  
Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne organisation des travaux d'aménagement de la Place du Marché et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques d'AUBIGNY-EN-ARTOIS, de réglementer la circulation et le stationnement,  
Vu l'intérêt général,*

#### ARRÊTE

##### Article 1 :

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits du 24 Août 2015 au 20 Novembre 2015 Place du Marché.

##### Article 2 :

La circulation des véhicules sera indiquée et fléchée par des barrières et des panneaux donnant la direction à suivre aux intersections et au long de l'itinéraire de déviation.

##### Article 3 :

Monsieur le Maire d'AUBIGNY-EN-ARTOIS ;  
Monsieur le Directeur de la M.D.A.D. à AVESNES-LE-COMTE ;  
Monsieur le Responsable de la Coordination Territoriale Artois-Ternois, DDTM du Pas-de-Calais à ARRAS;  
Lieutenant REY Fabrice, Commandant la communauté de brigades de gendarmerie d'AUBIGNY-EN-ARTOIS et d'AVESNES-LE-COMTE ;  
Lieutenant BENOOT Dany, Chef du Centre de secours d'AUBIGNY-EN-ARTOIS ;  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Publié le 23 JUL. 2015  
Notifié le 23 JUL. 2015

AUBIGNY-EN-ARTOIS, le 23/07/2015

Le Maire,



*Jean-Michel DESAILLY*



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
D'ARRAS

## VILLE D'AUBIGNY-EN-ARTOIS

Le

N°2015/62

**ARRÊTÉ**

**Portant réglementation de circulation et de stationnement  
Du 07 Septembre au 4 Octobre 2015**

### Le Maire de la Commune d'AUBIGNY-EN-ARTOIS,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants,  
Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne organisation des travaux d'aménagement de la Place du Marché et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques d'AUBIGNY-EN-ARTOIS, de réglementer la circulation et le stationnement,  
Vu l'intérêt général,*

### ARRÊTE

#### Article 1 :

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits du 07 Septembre 2015 au 4 Octobre 2015 rue Emile Delombre.

#### Article 2 :

La circulation des véhicules sera indiquée et fléchée par des barrières et des panneaux donnant la direction à suivre aux intersections et au long de l'itinéraire de déviation.

#### Article 3 :

Monsieur le Maire d'AUBIGNY-EN-ARTOIS ;  
Monsieur le Directeur de la M.D.A.D. à AVESNES-LE-COMTE ;  
Monsieur le Responsable de la Coordination Territoriale Artois-Ternois, DDTM du Pas-de-Calais à ARRAS;  
Lieutenant REY Fabrice, Commandant la communauté de brigades de gendarmerie d'AUBIGNY-EN-ARTOIS et d'AVESNES-LE-COMTE ;  
Lieutenant BENOOT Dany, Chef du Centre de secours d'AUBIGNY-EN-ARTOIS ;  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Publié le 04/09/2015

Notifié le 04/09/2015

AUBIGNY-EN-ARTOIS, le 31/08/2015

Le Maire,



*J. Desailly*  
Jean-Michel DESAILLY